

DIFFUSION RESTREINTE

CXI/CTD

- =3-DS
- .-5NU
- .-CM1 CM2 CM3 SG SGP
- .-II=CMB II=CM5 2DJ 3II=DAM PR3 PR4 PR5 2SAH 2MDH 2AM 3STR CMC CM4
- .-3CEU 3CE SGE CMA CMF 2CR
- .- DIFF
- II=DAM(M.MARLAUD)

TD DFRA NEW YORK 1824

LE 15 AVRIL 1994  
NYRK LE 15/04/94 A 14H54 X

IMMEDIAT

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE : CHANC. DIPLO. REDACTEUR : J. FELIX-PAGANON

NB : DISTRIBUTION SERVICES

AD DIPLOMATIE 1824

CQ WASHINGTON 931

CQ BRUXELLES 180

CQ ARMEES PARIS 611

CQ PEKIN 455

CQ LE CAIRE 193

CQ DAR ES SALAM 58

CQ KINSHASA 51

CQ KAMPALA 62

CQ LONDRES 770

CQ MINDEFENSE PARIS 811

CQ ACTION HUMANITAIRE 127

CQ MOSCOU 594

CQ ADDIS ABEBA 103

CQ BUJUMBURA 30

CQ MINCOOP PARIS 265

NB : SERVIR : NU - DAM - CMB - CM5

NB : MINDEFENSE : CM 21 - CM 22

NB : PRIERE SERVIR : M. MARLAUD

TXT

TXT

OBJET : RWANDA.

REFERENCE : TD DFRA NEW YORK 1818 ET DIPLOMATIE 11147.

RESUME : A L'ISSUE D'UNE PREMIERE SEANCE DE CONSULTATIONS, LE CONSEIL EST DANS L'IMPASSE ET SEMBLE S'ORIENTER VERS UNE 'NON DECISION' DE REPORT AU DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE DU CHOIX ENTRE LES DEUX OPTIONS PROPOSEES PAR LE SECRETAIRE GENERAL. DANS L'INTERVALLE LE COMMANDANT DE LA FORCE AURAIT AUTORITE POUR PROCEDER AU RETRAIT EN CAS D'URGENCE. LA DELEGATION BELGE A NEW YORK NOUS DIT QU'ELLE SE SATISFERAIT LE CAS ECHEANT DE CETTE ISSUE, D'AUTANT QUE LE CONSEIL EST UNANIME A RECONNAITRE LA LEGITIMITE DES DISPOSITIONS ADOPTEES PAR BRUXELLES A TITRE NATIONAL.

X X X

1 - LES CONSULTATIONS INFORMELLES DE CE MATIN DEBOUCHENT SUR UNE SITUATION DE BLOCAGE :

- AU NOM DU CAUCUS DES NON ALIGNES, LE REPRESENTANT PERMANENT DU NIGERIA S'EST PRONONCE EN FAVEUR D'UNE MISE EN OEUVRE IMMEDIATE DE L'OPTION 1 DU SECRETAIRE GENERAL, A SAVOIR LE MAINTIEN DE L'UNAMIR A SON NIVEAU RESIDUEL APRES LE DEPART DU CONTINGENT BELGE. M. EL GAMBARI, A L'APPUI DE CETTE THESE, A INVOQUE DES CONSIDERATIONS LIEES A LA SITUATION AU RWANDA : DESIR DES PARTIES DE VOIR LA MINUAR MAINTENUE., ESPOIR D'UN CEsSEZ-LE-FEU., EVALUATION POSITIVE DU COMMANDANT DE LA FORCE QUANT A LA POSSIBILITE D'ASSURER LA SECURITE DE L'AEROPORT. IL EST CLAIR TOUTEFOIS QUE L'ATTITUDE DES NON ALIGNES REpond AUSSI A DES PREOCCUPATIONS D'ORDRE PLUS GENERAL, TENANT A L'ACCUSATION DE 'DEUX POIDS, DEUX MESURES' : DANS UNE SITUATION DE CRISE, SELON EUX, LA PENTE NATURELLE DU CONSEIL SERAIT DE 'DOUBLER LA MISE' LORSQU'IL S'AGIT DE L'EUROPE ET DE SE REPLIER QUANT IL S'AGIT DE L'AFRIQUE. LE REPRESENTANT PERMANENT DU NIGERIA A AJOUTE QUE LE CAUCUS COMPRENAIT TRES BIEN LA DECISION PRISE PAR LA BELGIQUE DE RETIRER SON CONTINGENT MAIS QU'IL APPARTENAIT AU CONSEIL SEUL DE DECIDER DU SORT DE LA MINUAR.

- LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DES ETATS UNIS A DECLARE QUE LA

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POSITION DE SON GOUVERNEMENT === 'POUR L'INSTANT' === ÉTAIT D'UN RETRAIT TOTAL DE LA MINUAR DANS LA MESURE OU LA SECURITE DE LA FORCE N'ÉTAIT PLUS ASSURÉE ET L'EXECUTION DE SON MANDAT DESORMAIS IMPOSSIBLE. SEUL RESTERAIT SUR PLACE LE REPRESENTANT SPECIAL CHARGE D'UNE MISSION DE BONS OFFICES. MON COLLEGE A TOUTEFOIS INSISTE SUR LE FAIT QUE CETTE POSITION ÉTAIT SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER EN FONCTION DE LA SITUATION SUR LE TERRAIN.

- PLUSIEURS DELEGATIONS (ARGENTINE, CHINE, BRÉSIL) ONT ESTIMÉ QUE DANS CES CONDITIONS, IL APPARAÎSSAIT TRÈS IMPROBABLE QUE LE CONSEIL PUISSE SE PRONONCER DES AUJOURD'HUI. TOUT EN MARQUANT LEUR PRÉFÉRENCE DE PRINCIPE POUR L'OPTION 1, ILS SE SONT INTERROGÉS SUR LA POSSIBILITÉ DE REPORTER LA DÉCISION AU DÉBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE, LE CONSEIL SE BORNANT DANS L'IMMÉDIAT À DONNER AU GÉNÉRAL DALLAIRE ET AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL L'AUTORITÉ NÉCESSAIRE POUR PROCÉDER À UN RETRAIT IMMÉDIAT SI LES CIRCONSTANCES L'IMPOSAIENT. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL A MANIFESTÉ UN NET INTÉRÊT POUR UNE TELLE FORMULE.

- LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE LA RUSSIE ET DE LA GRANDE-BRETAGNE ONT MARQUÉ LEURS RÉSERVES SUR UNE TELLE SOLUTION. NE PAS TRANCHER REVENAIT EN FAIT À PRENDRE UNE DÉCISION, ET SELON EUX UNE MAUVAISE DÉCISION, CELLE DU MAINTIEN DE LA MINUAR SANS MANDAT, SANS MOYENS DE SE DÉFENDRE ET SANS PERSPECTIVE POLITIQUE. MIEUX VALAIT DONC ADOPTER TOUT DE SUITE UNE SOLUTION DE COMPROMIS QUI NE POUVAIT ÊTRE QUE L'OPTION 2 DU SECRÉTARIAT, C'EST À DIRE LE MAINTIEN DU REPRESENTANT SPECIAL AVEC UN ENCADREMENT LOGISTIQUE ET DE SECURITE (200 PERSONNES VOIRE UN PEU PLUS).

- LE SECRÉTARIAT, DANS CE DÉBAT, A ADOPTÉ UNE POSITION D'ATTENTE EN PRÉSENTANT TOUTEFOIS SOUS UN JOUR POSITIF L'ACTION MENÉE PAR LE REPRESENTANT SPECIAL ET LE COMMANDANT DE LA FORCE QUI AVAIENT UN INCONTESTABLE RÔLE STABILISATEUR. IL A DONNÉ SUR LES CONDITIONS DE SECURITE UNE ÉVALUATION NETTEMENT PLUS OPTIMISTE QUE CELLE DÉCRITE DANS LA LETTRE DE M. CLAES. DE NOMBREUSES DELEGATIONS ONT DEMANDÉ AU SECRÉTARIAT DE FAIRE LE POINT DE MANIÈRE LA PLUS EXACTE POSSIBLE, À NOTER QUE LE REPRESENTANT CHINOIS, S'APPUYANT SUR DES RAPPORTS DE SON AMBASSADE À KIGALI, A PENCHÉ DU CÔTÉ DU SECRÉTARIAT EN SOULIGNANT QU'IL N'Y AVAIT PAS D'HOSTILITÉ SYSTEMATIQUE À L'ENCONTRE D'UNE PRÉSENCE ÉTRANGÈRE). APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PROJET DE RÉSOLUTION, LE COMMANDANT DE LA FORCE A TENU FAIRE SAVOIR AU CONSEIL QU'IL SOUHAITAIT QU'AUCUN DES DÉLAIS NE SOIT MENTIONNÉ DANS LA RÉSOLUTION. IL LES DÉTERMINERAIT LUI-MÊME EN FONCTION DE SES CONTACTS AVEC LES PARTIES. IL A ÉGALEMENT AJOUTÉ QUE TOUT MESSAGE DU CONSEIL DEVRAIT S'ADRESSER AUX DEUX PARTIES.

X X X

COMMENTAIRE :

IL APPARAÎT TRÈS DIFFICILE QUE LE CONSEIL PUISSE SE PRONONCER DES AUJOURD'HUI SUR UNE OPTION CLAIRE. LES NON ALIGNÉS, QUI POURRAIENT SANS DOUTE SE RALIER EN DERNIER RESSORT À L'OPTION 2, NE LE FERONT QUE SOUS UNE FORTE PRESSION DU CONSEIL, CE QUI IMPLIQUE ENTRE AUTRE QUE LES AMÉRICAINS Y DONNENT SANS AMBIGUÏTÉ LEUR APPUI.

L'ATTITUDE ADOPTÉE CE MATIN PAR LA DÉLEGATION AMÉRICAINE NE PEUT QUE RENFORCER L'INTRANSIGEANCE DES NON ALIGNÉS PUISQU'ELLE NOURRIT L'ESPOIR D'UN REVIREMENT LA SEMAINE PROCHAINE SI LA SITUATION S'AMÉLIORAIT (IL ME REVIENT QUE MME ALBRIGHT S'EMPLOIE À OBTENIR DE WASHINGTON DES INSTRUCTIONS PLUS SOUPLES).

- LE SECRÉTARIAT, LA MISSION BELGE À NEW YORK, LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE NOMBREUSES DELEGATIONS PENCHENT POUR L'INSTANT EN FAVEUR D'UNE NON DÉCISION LAISSANT OUVERTES TOUTES LES OPTIONS POUR LA SEMAINE PROCHAINE.

- CONFORMEMENT AUX INDICATIONS TÉLÉPHONIQUES DU DÉPARTEMENT, JE ME PROPOSE, SAUF OBJECTION QUI ME PARVIENDRAIENT AVANT 16H00 (HEURE DE NEW YORK) DE SOUTENIR LA PROPOSITION RUSSE ET BRITANNIQUE D'UN CHOIX IMMÉDIAT POUR L'OPTION 2

XX (QUI CONSTITUE EFFECTIVEMENT UN COMPROMIS RAISONNABLE ET LE CHOIX LE PLUS PROCHE DE NOS VUES) JE ME RALIERAI EN TANT QUE DE BESOIN A UNE FORMULE DE REPORT DE LA DECISION QUI EST CONFORME A L'ESPRIT DES INSTRUCTIONS DU DEPARTEMENT (ELLE REVIENT DE FACTO A ETABLIR UN DELAI DE QUELQUES JOURS)./.

MERIMEE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES